

# CONTRAT DE LOCATION SAISONNIERE

**Entre les soussignés,**

M., Mme, Mlle [ *nom(s), prénom(s), adresse(s)* ] Jacqueline et Robert LORET  
96 impasse des ajoncs  
85440 Talmont St Hilaire

dénommé(s) ci-après "le bailleur "

**et,**

M., Mme, Mlle [ *nom(s), prénom(s), adresse(s)* ] \_\_\_\_\_

dénommé(s) ci-après " le preneur ",

*il est convenu d'une location saisonnière pour les locaux meublés dont la désignation suit :*

**• Adresse du local donné en location**

N° 96 Rue Impasse des ajoncs  
Commune 85440 TALMONT ST HILAIRE

**• Consistance du local donné en location**

Appartement



Partie de Maison

Autre (s)

**• Désignation du local<sup>(1)</sup>**

**A) Location d'une partie de maison particulière**

- Composition du local (*énumération des pièces*) \_\_\_\_\_

Une pièce de 16 m<sup>2</sup> faisant office de salon-séjour et cuisine avec un couchage d'appoint 2 personnes ( clic-clac)

Une chambre de 12 m<sup>2</sup> avec un lit de 140X190 et un lit de 90X190

Une salle de douche séparée et un WC séparé.

- Annexes dont le locataire a la jouissance exclusive (garage fermé ou emplacement parking, cave, jardin privatif, etc.) \_\_\_\_\_

Emplacement de parking extérieur.

Terrasse privative de 15 m<sup>2</sup>

~~- Equipements existants dans les parties communes (*ascenseur, local à vélos ou à skis, vide-ordures, aires de jeux dans la résidence, piscine, emplacement pour bateaux, etc*) \_\_\_\_\_~~

(1) Rayer le paragraphe inutile.

## B) Location d'une maison individuelle

~~Composition du local (énumération des pièces)~~ \_\_\_\_\_

~~Annexes (garage fermé ou emplacement parking, sous-sol, terrasse, piscine, court de tennis, etc.)~~ \_\_\_\_\_

~~Description du terrain (superficie approximative, nature des clôtures, etc.)~~ \_\_\_\_\_

### • Etat des lieux/inventaire

Un état des lieux et un inventaire contradictoires seront établis le jour de l'entrée dans les lieux du preneur et ils seront annexés au présent engagement.

A l'expiration de la location, ces deux annexes seront à nouveau vérifiées et signées par les deux parties.

Il est d'ores et déjà précisé que le local comporte au minimum :

**Sanitaires** (inscrire le nombre d'appareils dans la case correspondante)

1	Lavabo (s)	Bidet (s)	1	W.C.
1	Douche (s)	Baignoire-sabot		Baignoire
1	Evier un bac	Evier deux bacs		Autre (s)

**Electroménager** (inscrire le nombre d'appareils dans la case correspondante)

1	<input type="checkbox"/> Réfrigérateur-Congélateur	1	<input type="checkbox"/> Four micro-onde	1	<input type="checkbox"/> Plaque cuisson
1	<input type="checkbox"/> Four	1	<input type="checkbox"/> Machine à laver la vaisselle	1	<input type="checkbox"/> Machine à laver le linge
1	<input type="checkbox"/> Aspirateur	1	<input type="checkbox"/> Fer à repasser	1	<input type="checkbox"/> Prise-Télévision

**Mobilier** (préciser le nombre de lits à une ou deux places, les meubles les plus importants, la présence ou non de mobilier de jardin)

1 Lit de 140X190 deux places 1 lit 90X190 Une place 1 canapé clic-clac deux places.

Table de jardin avec cinq fauteuils.

( Pour le mobilier, voir le plan du logement sur le site WEB <http://www.locations-85.com/loret> )

**Linge** (inscrire le nombre de pièces dans la case correspondante)

Drap (s) 1  Jeu de couvertures pour 5 personnes

Autre(s) (préciser la présence de serviettes de toilette, torchons à vaisselle, serviettes de table et tout autre renseignement de nature à permettre au locataire de constituer son trousseau)

5 oreillers.

Les draps et taies d'oreillers sont à fournir par le locataire. (Possibilité de location sur place)

### Vaisselle

La vaisselle et les ustensiles sont suffisants pour (nombre) \_\_\_\_\_ cinq personnes.

**Réseaux/combustibles** (cocher les cases correspondantes)

<input type="checkbox"/> Eau froide	<input type="checkbox"/> Eau chaude	<input type="checkbox"/> Chauffage au sol électrique
<input type="checkbox"/> Chauffage fuel	<input type="checkbox"/> Chauffage gaz	<input type="checkbox"/> Baignoire
<input type="checkbox"/> Electricité 110 V	<input type="checkbox"/> Electricité 220 V	<input type="checkbox"/> Téléphone

• **Distance par rapport aux principaux équipements (cocher la case correspondante)**

Equipements	Moins de 1 km	De 1 à 5 km	De 5 à 10 km	De 10 à 20 km	De 20 à 50 km
Plage(s) lac ou mer	<input checked="" type="checkbox"/>				
Piste(s)					
Rivière(s)	<input checked="" type="checkbox"/>				
Forêt(s)	<input checked="" type="checkbox"/>				
Gare SNCF			<input checked="" type="checkbox"/>		
Aéroport					
Autoroute	<input checked="" type="checkbox"/>				
Médecin		<input checked="" type="checkbox"/>			
Pharmacien		<input checked="" type="checkbox"/>			
Hôpital ou clinique			<input checked="" type="checkbox"/>		
Equipements sportifs	<input checked="" type="checkbox"/>				
Petite alimentation	<input checked="" type="checkbox"/>				
Supermarché		<input checked="" type="checkbox"/>			
Autre(s), préciser					

• **Durée de la location**

La présente location est consentie et acceptée pour une durée de \_\_\_\_\_ jours, à compter du \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures pour se terminer le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures.

En aucun cas elle ne pourra être prorogée, sauf accord préalable et écrit du bailleur.

Le contrat initial ou le contrat prorogé ne pourront porter la durée de la location à plus de quatre-vingt-dix jours maximum.

Pour la prise de possession des lieux et les formalités d'usage (*état des lieux, inventaire, remise des clefs, paiement des sommes prévues à cette date*), il est d'ores et déjà convenu d'un rendez-vous le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_ heures.

Ces rendez-vous pourront être modifiés en cas de force majeure et à condition que les deux parties en soient dûment informées.

• **Loyer/charges**

La présente location est consentie et acceptée moyennant le prix global de (*en toutes lettres*) \_\_\_\_\_  
Trois cents euros (300 €) par semaine ou cinq cents euros (500 €) suivant la période.

\_\_\_\_\_ francs,  
charges comprises, à l'exclusion des charges de (*préciser la nature des charges non comprises, telles que par exemple gaz, électricité, eau froide ou/et chaude, téléphone, taxe de séjour, etc.*) \_\_\_\_\_

Electricité sur relevé de compteur ( prix du KW au prix de facturation heures pleines) \_\_\_\_\_

Taxes de séjour au prix de 0,44 euros par personne de plus de 12 ans et par jour.

que le preneur devra acquitter pour toute la durée de son séjour.

•

• **Dépôt de garantie**

A titre de dépôt de garantie et en cautionnement des dégâts qui pourraient être causés au local ou bien au mobilier et/ou aux objets garnissant les lieux, le preneur versera, le jour de l'entrée dans les lieux, la somme de (*en toutes lettres*) \_\_\_\_\_

Cinq cents euros (500 €)

Cette somme, non productive d'intérêts, sera restituée dès la preuve faite par le preneur que :

- l'ensemble des consommations qu'il devait acquitter et dont la liste figure au paragraphe précédent a bien été intégralement acquitté ;
- aucun meuble, objet ou linge n'est absent, dégradé ni sali, ou bien, si tel est le cas, sa remise en état ou son remplacement par l'identique est convenu avec le bailleur qui l'a accepté ;
- les lieux n'ont subi aucune dégradation et sont remis en état propre (*placards, poubelles et réfrigérateurs vides de déchets, sanitaires, appareils électroménagers, vaisselle, etc.*).

Si ce cautionnement s'avérait insuffisant, le preneur s'engage d'ores et déjà à en parfaire la somme.

• **Assurance<sup>(1)</sup>**

■ **Le preneur s'engage à s'assurer** contre les risques locatifs (*incendie, dégât des eaux*) et à produire, le jour de l'entrée dans les lieux, un exemplaire ou une photocopie de la police d'assurance acquittée auprès d'une compagnie notoirement solvable. Le défaut d'assurance, en cas de sinistre, donnera lieu à des dommages et intérêts ;  
soit

**Le bailleur s'engage à assurer** le logement contre les risques locatifs, pour le compte du locataire, de dernier ayant obligation de lui signaler, dans les vingt-quatre heures, tout sinistre survenu dans le logement, ses dépendances ou accessoires.

• **Echéancier de paiement**

LE JOUR DE LA SIGNATURE DES PRESENTES, il est versé par le preneur la somme de 25 % du montant soit \_\_\_\_\_ euros, constituant des arrhes et venant en déduction de la somme totale à payer.

LE JOUR DE LA PRISE DE POSSESSION DES LIEUX, le preneur s'oblige à verser, en complément des arrhes :

**Dépôt de garantie**, soit la somme de Cinq cents euros

**Loyer<sup>(1)</sup> :**

■ **paiement global**, soit la somme de \_\_\_\_\_

**paiement fractionné**, soit la somme de \_\_\_\_\_

le jour de l'entrée dans les lieux (*indiquer ici le montant des autres versements et la date à laquelle ils doivent impérativement avoir lieu*) : \_\_\_\_\_

• **Conditions générales**

La présente location est faite aux charges et conditions habituelles et le droit en pareille matière et le preneur s'engage notamment à :

-ne destiner les lieux qu'à l'habitation sans occasionner de troubles de voisinage (bruits, odeurs, fumées, lumières, etc.) ;

-ne céder ou sous-louer en aucun cas la présente location, même à titre gracieux, sauf accord écrit du bailleur ;

-ne modifier en rien ni les lieux, ni la disposition des meubles ;

-autoriser le bailleur à effectuer toutes réparations dont l'urgence et la nécessité apparaîtraient pendant la location et ceci sans prétendre à une indemnité ou à une réduction de loyer.

• **Clause résolutoire**

A défaut de paiement aux échéances fixées ou en cas d'inexécution d'une des clauses du présent engagement, et CINQ JOURS francs après une simple sommation par lettre recommandée restée infructueuse, le présent contrat sera immédiatement résilié et le bailleur pourra se prévaloir de l'article 1590 du Code civil pour conserver les arrhes versées à titre des premiers dommages-intérêts.

• **Clause pénale - Arrhes**

Il est convenu qu'en cas de désistement :

-Le bailleur sera tenu de verser, dans les sept jours suivant le désistement, le double des arrhes au locataire.

-Le locataire perdra les arrhes s'il se désiste plus de trois semaines avant la prise d'effet du bail ; s'il se désiste moins de trois semaines avant la prise d'effet du bail, il versera, en outre, au propriétaire, la différence entre les arrhes et l'équivalent du loyer total, à titre de clause pénale.

• **Election de domicile**

Pour l'exécution des présentes et de leur suite, les parties font élection de domicile :

le bailleur 96 impasse des ajoncs 85440 Talmont St Hilaire

le preneur \_\_\_\_\_

Toutefois, en cas de litige, seul sera compétent le tribunal des lieux de la circonscription judiciaire ou se trouvent les lieux loués.

Fait à Talmont St Hilaire , en deux exemplaires.

**Le(s) bailleur(s)**

(Signature(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé")

**Le(s) preneur(s)**

(Signature(s) précédée(s) de la mention "lu et approuvé")

(1) Rayer le paragraphe inutile.